

On peut différencier le **daim** du cerf de Virginie par les caractéristiques suivantes :

- Son pelage est tacheté en été mais pas en hiver;
- Il possède une queue noire et ses fesses blanches sont délimitées par des lignes noires extérieures;
- Il ne dresse pas la queue quand il court mais il peut bondir comme le cerf de Virginie;
- Les bois des mâles sont palmés, comme ceux des orignaux.



Vous n'êtes pas certain que votre observation soit exacte? Signalez-la quand même à
SOS Braconnage – Urgence faune sauvage au 1 800 463-2191.